

## SOIERIES F. DUCHARNE

### François (*Francis*) DUCHARNE

Né à Lyon 1<sup>er</sup>, le 2 mars 1883.  
Fils d'Eugène Étienne Ducharne et de Marie-Françoise Vincent.  
Marié à Lyon 1<sup>er</sup>, le 18 mai 1911, à Catherine Marie Limouzin. Dont :  
Pierre, Monique (mariée avec Jean Berliet, fils de Marius), Jean, Bernard.

Associé à la direction d'une maison spécialisée dans l'exportation des soieries vers les États-Unis (1908-1914, 1918-1920).

Créateur de la Société F. Ducharne & Cie (1920).

Directeur général de la Société des Soieries F. Ducharne (1922).

« L'activité propre de M. Ducharne est plus appliquée à la création qu'à la commercialisation des tissus. C'est ainsi qu'il a ouvert vers 1925 un atelier de dessin qui groupe une trentaine de modélistes et qui contribue au renouveau de la soierie.

Sa société a maintenant des filiales à Bruxelles, Londres, New-York, Berlin/Sackingen, Montréal, fondées entre 1922 et 1934, dont elle est propriétaire à 100 % et dont chacune d'elles représente une société anonyme inscrite dans le pays.

Le chiffre d'affaires des Éts Ducharne, pour l'année 1959 s'est élevé au total à 5,75 millions de NF, dont 57 % à l'exportation.

Depuis quelques années, par suite de la création d'un nouveau département de tissus industriels de verre intitulé Ducharne Verester, la société a doublé l'activité de ses filiales européennes. » (Dossier de Légion d'honneur, 1961)

Chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1926 (min. Commerce)(parrainé par Émile Malgat) : fabricant de soieries à Paris.

Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1961 (min. de l'Industrie).

Décédé à Lyon, le 16 nov. 1975.

### F. Ducharne et Cie (*La Journée industrielle*, 27 décembre 1919)

Lyon, 25 décembre. — MM. Francis Ducharne, à Lyon, rue Tête-d'Or, 1, et Louis Tronchon, à Lyon, quai Saint-Clair, 8, ont formé une société en nom collectif ayant pour objet : la fabrication et la vente des tissus de soieries unis et de nouveautés se rattachant à l'objet ci-dessus.

Le siège social est à Lyon, rue de la République, 4.

Le capital est de un million de francs.

Filiale de la [SFFC](#)

CONSTITUTION  
Soieries F. Ducharne  
(*Gazette des Tribunaux*, 25 août 1922)

Premiers administrateurs

1° M. Octave HOMBERG, propriétaire, demeurant à Paris, place des États-Unis, n° 18 ;

2° M. Francis DUCHARNE, négociant en soieries, demeurant à Lyon (Rhône), rue Tête-d'Or, n° 1 ;

3° M. Louis TRONCHON, négociant en soieries, demeurant à Lyon (Rhône), quai Saint-Clair, n° 8 :

4° M. Émile CAMBEFORT <sup>1</sup>, négociant, demeurant à Lyon (Rhône), rue de la République, n° 4 ;

5° M. Urbain-Jean-Maurice GAILLARD-LACOMBE, ministre plénipotentiaire, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, n° 20 ;

6° M. Louis de JONAGE, propriétaire, demeurant à Chamagneu (Isère) ;

7° Et M. Raymond PHILIPPE <sup>2</sup>, banquier, demeurant à Paris, rue Théodore-de-Banville, n° 4.

Commissaires aux comptes

M. CHERON, à Puteaux (Seine), avenue de la Défense, n° 33 bis, et M. RAICHLEN. Marc, demeurant à Lyon (Rhône), cours d'Herbouville, n° 25.

---

CONSTITUTIONS  
Soieries F. Ducharne  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 août 1922)

Capital 6 millions de francs, divisé en 24.000 actions de 250 fr. dont 4.000 d'apport attribuées à M. Ducharne. Siège social, à Paris, 96, boul. Haussmann. Conseil d'administration : MM. Homberg, Ducharne, Tronchon, Cambefort, Gaillard, Lacombe, de Jonage et Philippe. Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Moreau, à Paris. — *Gazette des Tribunaux*, 25 août 1922.

---

Soieries F. Ducharne  
(*La Journée industrielle*, 18 mars 1924)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, qui seront soumis aux actionnaires le 4 avril prochain, laissent paraître un bénéfice net de 3 559.465 fr. 91. Le bénéfice antérieur avait été de 677.810 fr. pour un exercice exceptionnel de six mois.

---

<sup>1</sup> Émile Cambefort (1874-1947) : associé-gérant d'[Émile Cambefort & Cie](#), Paris-Saïgon : textiles en demi-gros.

<sup>2</sup> Raymond Philippe : représentant de la Banque Lazard au conseil de la SFFC.

Comme nous l'avons annoncé, le conseil proposera d'attribuer aux actions un dividende de 18 %, soit 45 fr., et aux dixièmes de parts un dividende de 21 fr. 709.

Le bilan se présente comme suit :

Actif : frais de constitution et d'augmentation de capital, 1 fr. ; terrains et bâtiments, 474.925 francs ; matériel et outillage, 4?2.858 fr. 60 ; mobilier et agencements, 1 fr. ; fonds de commerce, 100.000 fr. ; caisses et banques, 2 millions 138.613 fr. 74 ; portefeuille, 179.685 fr. 05 ; débiteurs divers, 6.870.618 fr. 80; marchandises en magasin ou en cours de fabrication. 11 millions 860.761 fr. 39 ; achats en cours, commandes à livrer, 4.691.491 ; loyer, etc., 100.500 fr.

Passif : capital. 10 millions : 16.945 fr. 25 ; réserve spéciale appartenant aux actionnaires, 62.671 fr. 11 ; prime d'émission, 800.000 fr. ; créditeurs divers, 7.728.382 fr. 31 ; achats à recevoir, 3.278.048 fr. 55 ; ventes à livrer, 4.691.491 fr. 20 ; profits et pertes : 3 millions 559.465 fr. 91.

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal des finances*, 28 mars 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 qui seront soumis à l'assemblée du 4 avril, font ressortir un bénéfice net de 3 millions 559.465,91. Le dividende sera porté à 18 %, soit 45 fr. Le dixième de part recevra 21 fr. 709.

Le conseil demandera à l'assemblée extraordinaire du 4 avril, l'autorisation d'élever à nouveau le capital social.

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal des finances*, 18 avril 1924)

L'assemblée ordinaire du 4 avril, a approuvé les comptes de 1923 et voté un dividende de 45 francs brut par action et de 21 fr. 71 par dixième de part bénéficiaire.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi, a voté une augmentation du capital de 10 à 20 millions de francs. Les actions nouvelles du nominal de 250 francs seront émises à 300 francs.

---

*Annuaire industriel*, 1925

SOIERIES F. DUCHARNE, 40, r de la République, Lyon (Rhône). T. Barre 33-63. Soc. an. au cap. de 6.000.000 de fr. [périmé depuis 3 ans] Maison : 15, r. de la Paix, Paris, 2<sup>e</sup>. T. Cent. 22-79. Ad. t. Soieriesios-Paris.

Manufacture de soieries unies et haute nouveauté. (7-2280.5).

---

*Annuaire Desfossés*, 1925, p. 1376 :

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Octave Homberg, Francis Ducharne, Louis Tronchon, Émile Cambefort, Maurice Gaillard-Lacombe, Louis de Jonage, Raymond Philippe.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mars 1925)

Le bilan de clôture du dernier exercice, qui sera soumis le 3 avril à l'approbation des actionnaires des Soieries F. Ducharne, accusent un bénéfice brut de 8.100.679 fr. contre 5.979.876 fr. en 1923, et un bénéfice net de 4.986.778 fr., au lieu de 3.559.465 fr. précédemment. Malgré l'augmentation des titres à rémunérer, le dividende sera porté de 45 à 55 fr. La part recevra 30 fr. 42 contre 21 fr. 70.

---

Soieries Ducharne  
(*Le Journal des finances*, 16 avril 1926)

Les Soieries Ducharne reviennent de 850 à 810, en tendance peu soutenue. Après amortissement, les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 26 courant laissent un bénéfice net de 6 905.885 fr. contre 4.986.768 fr. L'élévation du dividende paraît probable, les actions toucheraient sans doute 75 fr. et les parts 46 fr. 46.

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1926)

À 715 francs environ, l'action Soieries Ducharne ne nous paraît pas à son prix. C'est une des meilleures valeurs de la cote.

---

*Annuaire Desfossés*, 1925, p. 1155 :  
SOIERIES F. DUCHARNE  
Conseil : *idem*.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 avril 1927)

Les comptes de l'exercice 1926 de la Société des Soieries F. Ducharne, qui seront présentés à l'assemblée du 20 avril, se soldent par un bénéfice net de 7.934.319 fr. contre 6.905.885 fr. en 1925. Le solde disponible atteint 8.574.463 contre 7.059.045 francs. Le conseil proposera de porter le dividende de 75 à 90 fr. par action, et de 45 fr. 462 à 53 fr. 52 par part, sous déduction des acomptes déjà payés, soit: 45 fr. et 24 fr. 90 respectivement.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

.....  
La Société des Soieries F. Ducharne a continué, en 1926, à se développer de la façon la plus satisfaisante : les résultats de cet exercice marqueront une importante progression sur ceux de l'exercice précédent déjà particulièrement favorables.

Les produits de luxe fabriqués par la Société continuent à jouir d'une vogue méritée et si la crise générale qui affecte l'industrie française a amené un ralentissement,

d'ailleurs peu important, dans les commandes de la clientèle française, par contre les sociétés filiales en Angleterre et surtout aux États-Unis poursuivent brillamment leur marche ascendante. Le goût français, qui reste sûr tout en étant délibérément moderne, s'affirme dans ces belles soieries et porte au delà des frontières un témoignage du génie artistique de notre pays.

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal des finances*, 17 février 1928)

La Société des Soieries F. Ducharne résulte de la transformation, en juillet 1922, d'une société en nom collectif en société anonyme. Elle a pour objet la fabrication et le commerce de tous tissus, principalement de soie. Elle utilise la soie artificielle aussi bien que la soie naturelle particulièrement dans les tissus de fantaisie. Elle fournit la haute couture parisienne et elle a une très importante clientèle étrangère. Elle a reçu en apport une usine établie à Neuville-sur-Saône (Rhône), sur un terrain de 6.700 mètres carrés, un fonds de commerce de soieries à Lyon, rue de la République, et, à Paris, rue de la Paix, une filiale à Londres et une maison à New-York qui venaient l'une et l'autre d'être créées ; la maison américaine a été transformée, de son côté, en société filiale en 1923.

Le capital, fixé à l'origine à 6 millions, a été porté à 10 millions au début de 1923 et à 14 millions vers le milieu de 1924, en 56.000 actions de 250 francs. Il existe en outre 2.000 parts de fondateur qui ont été divisées, en 1923, en 20.000 dixièmes. Les bénéfices se répartissent dans les conditions suivantes après amortissements : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 7 1/2 % aux actions ; sur le solde, 10 % au conseil et 7 1/2 % à la disposition de l'administrateur délégué : sur l'excédent, 80 % aux actions et 20 % aux parts ; toutefois, sur la portion revenant aux actions, l'assemblée peut effectuer, sur la proposition du conseil d'administration, des prélèvements pour les fonds de prévoyance ou le report à nouveau.

Les résultats annuels qui ont suivi, jusqu'ici une progression constante sont résumés dans le tableau ci-après :

	Prod. bruts	Bénéfices	Amort. et rés.	Mont. dist.	Dividen de act.	Dividende parts 10 <sup>e</sup>
	(en 1.000 francs)					(en francs)
1922	1.511	913	315	593	18,75	3,5
1923	5.980	4.049	1.355	2.693	45	24,71
1924	8.101	5.510	1.429	3.934	55	30,42
1925	10.907	7.452	891	6.074	75	45,46
1926	16.484	8.423	885	7.246	90	53,52

La situation financière, bien qu'elle marquât à la fin de 1926 un léger resserrement par rapport à celle de 1925, se présentait sous un jour très satisfaisant comme on le constatera par la comparaison des deux derniers bilans :

	1925	1926
ACTIF		
immobilisations	1.357.422	3.512.451
Caisses et banques	4.053.015	2.009.300
Portefeuille	241.685	347.497
Débiteurs divers	14.394.808	11.974.588
Stocks	14.191.715	19.981.466
Comptes d'ordre	17.739.055	21.029.456
Acomptes sur div	—	3.018.000
	<u>51.977.700</u>	<u>61.072.818</u>
PASSIF		
Capital	14.000.000	14.000.000
Réserves	4.244.259	4.559.552
Créditeurs divers	9.268.800	13.723.840
Comptes d'ordre	17.405.597	20.778.958
Bénéfices (1)	7.059.044	8.574.408
	<u>51.977.700</u>	<u>61.672.818</u>
(1) Y compris report.		

Les immobilisations nettes, amortissements déduits, qui ressortaient fin 1925 à 1.357.424 francs, s'élèvent fin 1926 à 3.512.452 francs ; la différence indique l'effort particulièrement grand qui a été réalisé pendant cet exercice pour développer les usines et l'outillage. Les frais de constitution et d'augmentation du capital ainsi que le mobilier et les agencements sont entièrement amortis. D'autre part, la Société effectue régulièrement, chaque année, des amortissements correspondant à 5 % de la valeur des terrains et des bâtiments et à 2 % de la valeur du matériel industriel.

D'après les renseignements qui circulent actuellement et dont, nous nous sommes fait l'écho il y a huit jours dans nos « Notes et Réflexions », les résultats de 1927 se présenteraient sous un jour favorable et le conseil envisagerait l'augmentation du dividende des actions à 100 francs.

Ces dernières cotent, actuellement, 1.150 fr. : leur haute capitalisation, sur la base d'une répartition probable de 100 fr., les rend d'autant plus attrayantes que la Société financière française et coloniale, s'intéressant à leur marché va vraisemblablement s'employer à parfaire leur classement ; mais cette banque, on le sait, favorise volontiers aussi, l'expansion financière des affaires qu'elle patronne. C'est une circonstance qui devrait inciter à mettre en portefeuille, en même temps que l'action, la part qui, à 905, est également à un prix mieux qu'abordable.

.....

La Société des Soieries F. Ducharne, grâce à la prudence de sa gestion et à l'activité qu'elle exerce à l'étranger par ses filiales de Londres et de New York, a pu traverser, sans dommage, la crise sérieuse qui a affecté l'an passé l'industrie lyonnaise de la soierie.

Les résultats de 1927 sont analogues à ceux de l'année précédente et la Société sort de cette crise avec une situation encore plus assurée.

Les produits de luxe qu'elle fabrique trouvent auprès de sa clientèle mondiale un succès qui continue chaque jour à s'affirmer et permet d'escampter l'avenir le plus brillant.

---

Hervé JOLY  
Diriger une grande entreprise française au XX<sup>e</sup> siècle :  
modes de gouvernance, trajectoires et recrutement  
Mémoire inédit présenté pour l'habilitation à diriger des recherches  
Vol. 1  
École des Hautes études en sciences sociales  
29 novembre 2008

[...] La soierie lyonnaise est [...] un monde à peu près exclusif du capitalisme familial. Seules les Soieries F. Ducharne (125 salariés seulement dans leur usine de Neuville-sur-Saône en 1943) font exception, avec une apparition provisoire [?] dans le *Chaix* en 1928 ; le fondateur Francis Ducharne, resté administrateur délégué, a dû ouvrir son capital à des actionnaires extérieurs. [...]

---

SOIERIES DUCHARNE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 avril 1928)

Les comptes des Soieries Ducharne, pour l'exercice 1927, qui seront présentés à l'assemblée du 16 mai, font état, après provisions et abattements à l'inventaire, d'un bénéfice brut de 16.776.685 fr., en légère augmentation sur celui de 1926, qui était de 16.484.483 fr. Les frais généraux ayant pu être comprimés à 7.951.815 fr. contre 8.061.528 francs, le bénéfice net ressort à 8.032.138 fr. contre 7.934.319 francs, malgré le renforcement des amortissements à 795.731 fr. contre 488.636 fr. L'augmentation du dividende de 90 à 100 fr. sera proposée à la prochaine assemblée. Les dixièmes de parts recevront 55 fr. 839 contre 53 fr. 52.

---

*Annuaire Desfossés*, 1929, p. 1235 :

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Octave Homberg, Francis Ducharne, Louis Tronchon, Émile Cambefort, Maurice Gaillard-Lacombe, Louis de Jonage.

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1929)

Nous avons à plusieurs reprises, signalé ici même, et particulièrement dans le Journal des Finances du 5 octobre 1928, la situation favorable de cette affaire qui a pu distribuer des dividendes de plus en plus considérables au cours de ces dernières années.

Les résultats de l'exercice écoulé marquent une nouvelle progression. Les produits bruts de l'exercice 1928 s'élèvent à 20.445.169 francs contre 16.779.085 francs. Déduction faite des frais généraux et amortissements, le bénéfice net ressort à 9.286.194 francs, ce qui forme, avec le report antérieur, un solde disponible de 10.135.311 francs. Le dividende des actions pourra être porté de 100 à 110 francs, celui des parts de 55 fr. 83 à 67 fr. 948.

Favorablement influencées par ces résultats, les actions Soieries Ducharne s'avancent cette semaine à 1.769 et les parts à 1.321. Les unes et les autres paraissent encore présenter de l'intérêt pour le placement en raison de leur rendement relativement élevé ; l'imminence d'une opération financière, que nous laissons d'ailleurs prévoir dès l'an dernier, attire particulièrement l'attention sur les secondes.

---

Soieries F. Ducharne  
(*La Journée industrielle*, 4 mai 1929)

.....  
L'assemblée a nommé administrateur M. François Ulliel et réélu M. Octave Homberg, administrateur sortant.

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Temps*, 13 mai 1929)

L'assemblée ordinaire du 3 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1928, qui se soldent, après amortissements, par un bénéfice net de 9.286.194 francs.

Le dividende a été fixé, pour les actions, à 110 francs contre 100 à l'exercice précédent, et à 67 fr. 95 pour les parts, contre 55 fr. 84 ; il sera payable sous déduction des impôts et des acomptes respectifs déjà versés pour les actions, et les parts.

« Nous vous avions indiqué, l'an dernier, lit-on dans le rapport du conseil, que l'industrie lyonnaise de la soie traversait une crise assez sérieuse ; nous avons le plaisir de vous dire que notre société, l'exercice 1928, n'en a aucunement souffert, et, bien au contraire, le chiffre d'affaires, tant en France qu'à l'étranger, a marqué, par rapport à l'exercice précédent, une progression notable de l'ordre de grandeur de 10 %.

C'est grâce à un gros effort de création, de production et de ventes que l'on a pu obtenir un pareil résultat : on a créé des collections nouvelles permettant de satisfaire une clientèle toujours plus variée et plus étendue. L'activité de la société s'est développée sur tous les marchés d'exportation déjà atteints et on a cherché à développer cette activité par la création d'agences ou succursales nouvelles, notamment à Bruxelles.

C'est ainsi qu'il a été possible de trouver pour les créations de la société des débouchés toujours plus vastes et plus importants, et nous pouvons même ajouter que les résultats de l'exercice en cours sont toujours très encourageants et marquent encore une nouvelle progression ; cela montre que l'on est dans la bonne voie, et que votre société peut envisager l'avenir avec la plus grande confiance.

C'est d'ailleurs dans l'esprit de la politique générale exposée ci-dessus et dans le but d'assurer le développement commercial et industriel de la société dans les conditions les meilleures, que nous vous demanderons de réaliser à très bref délai une augmentation de capital social, conformément aux pouvoirs que vous avez bien voulu nous donner par l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1924.

Cette augmentation de capital, d'un montant nominal de 3 millions de francs, se fera dans des conditions très avantageuses pour les actionnaires actuels. »

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1929)

Émission, au prix de 800 francs, de 12.000 actions nouvelles de 250 fr., jouissance janvier 1929, dont la souscription, ouverte du 13 mai au 12 juin inclus, est réservée à concurrence de 11.200 aux actionnaires, soit à raison de 1 action nouvelle pour 5 actions anciennes, à titre irréductible.

Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 22.

---

Soieries Ducharne  
(*La Journée industrielle*, 5 juillet 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 14 à 17 millions, par l'émission à 800 fr. de 12.000 actions nouvelles de 250 fr. de nominal.

Les modifications aux statuts ont été rendues définitives.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Journal des débats*, 8 février 1930)

L'assemblée ordinaire du 6 février, réunie extraordinairement, a autorisé le conseil à procéder à une émission de 20 millions de francs d'obligations, dont les modalités ne sont pas encore fixées.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Journal des débats*, 6 mars 1930)

Cette société vient de procéder à la constitution d'une filiale allemande au capital de 100.000 marks divisé en 200 actions nominatives de 500 marks, libérées de 25 %. Le but de la nouvelle société est la production, l'achat et la vente d'étoffes, surtout de tissus de soie, ainsi que la participation dans des entreprises ayant le même but.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Temps*, 10 mars 1930)

Marché actif sur les Soieries Ducharme qui progressent à 1.265 contre 1.250 dans l'attente d'un bénéfice net supérieur à ce qui a été de l'exercice 1928 qui avait été de 8 millions 32.138 francs et avait permis de répartir un dividende de 100 francs par action.

---

Soieries F. Ducharme  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mai 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, faisant apparaître un bénéfice net de 10.462.274 fr. 05, auquel s'ajoute antérieur de 1.175.004 fr. 89.

Le dividende a été fixé à 40 % par action ancienne ou nouvelle, 89 fr. 766 au nominatif et 82 fr. 461 au porteur ; et à 74 fr. 248 brut par dixième de part, soit 61 fr. 789 net. Déduction faite des acomptes versées le 15 janvier, le solde net, payable à partir du 5 mai, ressort à 46 fr. 766 par action nominative, 44 fr. 571 par action au porteur et 39 fr. 654 par dixième de part.

Cette distribution diffère de celle qui a été annoncée, en raison des allègements fiscaux qui ont été votés ces jours derniers.

Une somme de 1.477.365 fr. 77 a été reportée à nouveau.

M. Louis Tronchon, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil indique que, malgré les circonstances générales assez peu favorables (crise de l'industrie lyonnaise de la soie en particulier), le chiffre d'affaires de la société apparaît en progression de 16 % par rapport à 1928.

La société, poursuivant son effort d'organisation sur les marchés d'exportation, a ouvert, au cours de l'année en cours, une nouvelle succursale à Berlin qui, avec celles de Londres, Bruxelles et New-York, complète son organisation de vente à l'étranger.

Par ailleurs, elle a réalisé, au début de l'année, une émission de 15 millions de francs de bons décennaux 5 %, sur la tranche de 20 millions dont l'émission a été autorisée par l'assemblée centrale du 6 février 1930.

---

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930  
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)

La Société des Soieries E. Ducharme a confirmé et étendu ses progrès antérieurs. Son chiffre d'affaires, tant en France que dans ses diverses succursales étrangères, a accusé une importante progression. Grâce à la réputation de ses usines comme à sa forte organisation, la Société a traversé, sans enregistrer le moindre ralentissement dans ses ventes, la crise américaine du dernier trimestre de 1929 et celle qui sévit encore dans la soierie lyonnaise. Une nouvelle succursale a été ouverte à Berlin au début de 1930.

Les résultats de l'exercice 1929 traduiront une notable augmentation, permettant de répartir aux actions un dividende sensiblement égal au précédent, bien que le capital ait été porté de 14 à 17 millions de francs, et d'augmenter le dividende des parts.

Une émission de 15 millions de francs de bons 5 % a été réalisée au début de 1930, ce qui met la trésorerie de la Société en harmonie avec l'importance sans cesse accrue de son chiffre d'affaires.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 1236 :

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Octave Homberg, Francis Ducharne, Louis Tronchon, Émile Cambefort, Maurice Gaillard-Lacombe, Louis de Jonage, Ulliel François.

---

SOIERIES DUCHARNE

(*Le Journal des débats*, 5 mai 1931)

Bénéfice net : 6.884.176 francs contre 10.462.274 francs précédemment. Dividende proposé à l'assemblée du 10 mai : 50 francs brut par action (contre 100 francs) et 46 fr. 275 brut par dixième de part (contre 74 fr. 248).

---

Soieries F. Ducharne

(*La Journée industrielle*, 22 mai 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 présentant un solde bénéficiaire net de 6.884.176 fr. 65.

Le dividende brut a été fixé à 50 fr. par action et 46 fr. 275 par dixième de part. Un acompte brut de 37 fr. 50 par action et 25 fr. par dixième de part ayant été mis en paiement le 10 décembre 1930, le solde net sera payable, à partir du 15 juillet, à raison de 12 fr. 70 au nominatif et 10 fr. 475 au porteur pour les actions et de 19 fr. 493 pour les dixièmes de part.

Il a été reporté à nouveau 1 million 554.412 fr. 37.

L'assemblée a réélu M. de Jonage, administrateur sortant, et ratifié la nomination, en la même qualité, de la Société financière française et coloniale, en remplacement de M. Octave Homberg, démissionnaire.

---

## ONZE ANS SANS DIVIDENDE

Soieries F. Ducharne

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1932)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 14 juin, sous la présidence de M. Francis Ducharne, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui font ressortir, après amortissements de 585.063 fr. 97 sur frais d'émission des bons 1930, terrains et bâtiments, matériel et outillage, un solde bénéficiaire net de 485.056 fr. 84. Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé l'affectation de ce solde à un compte de provision pour risques en cours.

M. Gaillard-Lacombe, administrateur sortant, a été réélu. L'assemblée a donné quitus de leur gestion à M. Octave Homberg et à la Société financière française et coloniale, administrateurs démissionnaires.

Le conseil expose dans son rapport que, malgré les effets de la crise économique mondiale, la prudence avec laquelle il a conduit les affaires sociales a permis à la société de traverser heureusement l'exercice écoulé, pour lequel elle a réalisé un bénéfice sur ventes et produits divers de 14.229.886 francs. Le problème qui se pose actuellement

devant le conseil consiste à adapter la production sociale à un volume d'affaires dont la réduction par rapport à celui des exercices précédents a été encore aggravée par une concurrence sévère et par la baisse des prix de vente. Dans ce dessein, le conseil s'est attaché à comprimer les frais généraux et les prix de revient ; les mesures prises dans ce sens à la fin de l'exercice écoulé se feront sentir principalement sur l'exercice en cours.

L'année 1932 se présente dans des conditions générales toujours incertaines et les cours des matières premières continuent à baisser fortement. La société, a déclaré M. Ducharne, effectue ses achats à meilleur marché, mais la thésaurisation dans la clientèle influe sur les ventes de la société, malgré la valeur et la qualité de sa production.

---

*Annuaire Desfossés, 1933, p. 1307:*

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Francis Ducharne, pdt et adm. dél. ; Louis Tronchon, Émile Cambefort, Maurice Gaillard-Lacombe, Louis de Jonage, François Ulliel, Carlo Toché [SFFC], M. [Edmond] Giscard d'Estaing [SFFC], M. Bufnoir.

---

Soieries F. Ducharne  
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice, faisant apparaître un déficit de 4.901.187 fr. qui a été reporté à nouveau.

Les actionnaires ont décidé d'affecter à la provision pour risques en cours le report bénéficiaire antérieur de 1 million 554.412 francs.

---

GROUPEMENT DES PORTEURS DE BONS DE LA SOCIETE  
« SOIERIES F. DUCHARNE »  
Siège social : 51, rue d'Anjou, Paris.

Avis de convocation  
(*La Dépêche coloniale*, 23 juin 1933)

MM. les porteurs de bons de la Société « Soieries F. Ducharne » sont convoqués en assemblée centrale pour le mardi 11 juillet à 10 heures, au siège social de la Société des Soieries F. Ducharne, 51, rue d'Anjou, à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Ratification de la nomination des administrateurs.

Tous les porteurs de bons peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par l'un d'eux.

Chaque porteur a autant de voix qu'il possède ou représente de bons, sans limitation.

En vue d'assister à cette assemblée, les propriétaires de bons devront déposer leurs titres au siège social de la Société des Soieries F. Ducharne avant le 1<sup>er</sup> juillet.

À défaut des bons eux-mêmes, les certificats de dépôt de ces derniers dans un établissement de crédit seront acceptés dans le même délai et au même titre.

Les administrateurs,  
H. Bazin, A Jarry, de Linage.

---

NOTES et VALEURS du JOUR  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 août 1933)

D'après certaines informations, l'activité des Soieries F. Ducharne s'accroît considérablement. Les bonnes dispositions enregistrées au début de l'année se maintiennent facilement, tant pour la France que pour l'exportation. Le chiffre d'affaires, pour le mois de juillet, serait en augmentation de 30 % sur le chiffre correspondant de 1932. Les six premiers mois de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice d'exploitation. Il est vraisemblable que si l'activité ne se ralentit pas, l'exercice sera bénéficiaire. Rappelons que l'année dernière, la diminution considérable des ventes n'avait pu être compensée par la compression des frais généraux et que l'exercice s'était soldé par une perte de près de cinq millions contre un bénéfice de 500.000 fr.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1934)

[...] La Société des Soieries F. Ducharne a éprouvé, pendant l'exercice 1932, les effets de la restriction générale de consommation, en même temps que l'instabilité des charges venait troubler ses ventes à l'étranger. Cependant, sa situation reste saine et la Société ne ménage aucun effort pour s'adapter à la situation présente et rester en mesure de mettre à profit une reprise générale des affaires. Les résultats du premier semestre de 1933 marquent une amélioration sur ceux de la même époque de l'année dernière. [...]

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1<sup>er</sup> mars 1934)

[...] Soieries F. Ducharne. — Les Soieries F. Ducharne, qui avaient marqué dans les premiers mois de l'exercice 1934 un mouvement d'affaires en légère progression sur la période correspondante de l'exercice antérieur, ont enregistré, au contraire, dans le second semestre un nouveau fléchissement des ventes, accompagné d'une diminution des marges bénéficiaires due à la baisse des cours de la soie.

La Société, qui trouve une grande partie de ses débouchés sur les marchés extérieurs, a vu également son activité paralysée par les entraves apportées par la plupart des États aux transferts de pays à pays. [...]

---

Soieries F. Ducharne  
(*La Journée industrielle*, 25 mai 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933 faisant apparaître un bénéfice de 105.755 fr., qui a été affecté à la provision pour risques en cours, ainsi portée à 569.439 fr.

M. F. Ducharne, administrateur sortant, a été réélu.

---

SOIERIES DUCHARNE  
(*Le Journal des débats*, 27 décembre 1934)

Une assemblée des porteurs de bons est convoquée pour le 19 janvier 1935, avec l'ordre du jour suivant : réduction provisoire du taux d'intérêt à 3 %, tous impôts à la charge du porteur, à compter du coupon du 15 février 1935 inclus ; rétablissement du taux ancien dès que la répartition d'un dividende aux actionnaires aura été décidée ; prolongation du délai d'amortissement jusqu'en 1950 au lieu de 1942.

---

Soieries F. Ducharne  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 février 1935)

Les porteurs de bons ont autorisé la société à ne payer les coupons des bons de 1.066 fr. 1930, pendant une période de 4 ans, soit jusqu'au 15 août 1938, que sur la base de 2 1/2 % demi-net au lieu de 5 % demi-net. La fraction non payée des coupons 10 à 17 échéant dans ce laps de temps pourra être réglée à partir du 15 février 1939, d'après la capacité de paiement de la société. La société a été également autorisée à suspendre l'amortissement de ces bons jusqu'au 15 août 1939.

---

SOIERIES DUCHARNE  
(*La Journée industrielle*, 2 juin 1935)  
(*Le Journal des débats*, 4 juin 1935)

Les comptes de 1934 font apparaître une perte de 1.856.459 francs contre un bénéfice de 105.756 francs en 1933.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Journal des débats*, 4 juin 1936)

L'exercice 1935 se solde par une nouvelle perte de 3.193.435 fr. contre 1.856.459 francs en 1934.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1<sup>er</sup> juillet 1936)

L'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1936 a approuvé les comptes de l'exercice 1935, analysa dans l' « Information » du 29 mai, qui font apparaître une perte de 3.193.436 francs.

Elle a ratifié la nomination de M. Paul Bernard comme administrateur en remplacement de M. Edmond Giscard d'Estaing, démissionnaire. Le conseil dans son rapport, indique que le résultat de l'exercice est dû essentiellement à la diminution du chiffre d'affaires, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

En France, l'inquiétude et la méfiance ont entretenu un malaise qui a paralysé les affaires. En outre, le pouvoir d'achat de la clientèle a été sensiblement réduit. À l'extérieur, la Société, comme la plupart des industries exportatrices, a eu son activité entravée par les interventions protectionnistes des États et par les événements politiques. L'activité des filiales étrangères est restée stationnaire et satisfaisante.

---

## LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Petit Bleu*, 31 juillet 1936)

L'exercice écoulé s'est soldé par une perte sensiblement plus élevée que celle du précédent et l'année en cours est plus difficile encore.

Quand, en 1934, la société put annoncer à ses actionnaires à l'assemblée du 24 mai, que l'exercice 1933 s'était soldé avec un bénéfice de 105.755 fr. alors que l'exercice 1932 avait accusé une lourde perte de 4.901.187 francs, le conseil criait victoire, bien qu'il n'y eut pas de quoi quand on rapproche cette centaine de mille francs de bénéfice des capitaux investis — capital-actions, 17 millions, plus 14.700.000 fr. de bons 5 % 1930 —, il écrivait, dans son rapport :

« La situation de notre société s'est grandement améliorée... Nous avons réussi à augmenter notre chiffre d'affaires en étendant notre clientèle et cela, malgré les règlements en matière de douane et de change et les contingentements édictés dans le but de réduire les échanges internationaux... »

Mais, dès l'exercice suivant, il fallait en rabattre, et beaucoup : les comptes au 31 décembre 1934 se soldaient, en effet, en perte de 1.856.459 francs, ce qui portait le déficit total, à cette date, à 6.757.646 fr.

Les comptes de l'exercice 1935 qui viennent d'être soumis, il y a peu, à l'assemblée annuelle du 27 juin dernier, présidée par M. Francis Ducharne, ont été moins satisfaisants encore : ils se traduisent par une nouvelle perte de 3.193.435 fr., portant le déficit total à 9.951.082 fr.

L'assemblée a donné quitus de leur gestion à MM. Louis Tronchon et Louis de Jonage, administrateurs démissionnaires. Elle a pris acte de la démission, depuis la clôture de l'exercice, de M. Edmond Giscard d'Estaing. Elle a ratifié la nomination, en remplacement de ce dernier, de M. Paul Bernard, administrateur de la Société financière française et coloniale.

Dans son rapport, le conseil indique — à la manière de M. de La Palice, ce qui demande plus de logique que d'imagination —, que « le résultat de l'exercice est dû, essentiellement, à la diminution du chiffre d'affaires aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation. »

En France, il y a malaise et sensible réduction du pouvoir d'achat de la clientèle. À l'extérieur, la société « a vu son activité entravée par les interventions protectionnistes des États et, par les événements politiques ». Les sanctions contre l'Italie ont fermé complètement le marché « où la société avait un débouché intéressant ». Il fallut « annuler des contrats, arrêter des fabrications et, par conséquent, licencier du personnel. En outre, les créances sur l'Italie sont bloquées, privant la trésorerie de rentrées importantes et la chargeant d'intérêts bancaires onéreux. »

Le rapport ajoute, dans ce même ordre d'idées :

« La politique française de protectionnisme agricole a eu pour effet d'arrêter les affaires de la société en Espagne, au Danemark et en Grèce, de les ralentir avec la

Suisse et la Hollande. D'autres pays, tels que l'Allemagne et la Hongrie, pour défendre leur monnaie, ont pris des mesures qui équivalent à la fermeture des frontières. »

l'activité des filiales étrangères est restée stationnaire et satisfaisante.

Les frais généraux, escomptes, intérêts et commissions ont pu être ramenés à 6.396.693 fr., contre 8.565.974 fr. il y a deux ans.

À retenir cette indication également donnée par le rapport :

« Notre tâche, dit le conseil, sera plus lourde encore en 1936. Nous assistons actuellement à un bouleversement profond de l'économie nationale sur le marché intérieur ; l'avenir dépend surtout des effets psychologiques de la politique actuelle. Mais la moindre hausse paralysera complètement les exportations à moins que l'on ne prenne les dispositions législatives nécessaires pour sauver les industries exportatrices. »

Quand l'on considère les résultats des derniers exercices, d'une part, et, de l'autre, les perspectives qu'offrent les prochains, on s'explique aisément que l'action Soieries F. Ducharne ne se traite qu'aux environs de 25 francs. En septembre 1930, au moment où nous insistions pour l'abstention à l'égard de ce titre, il se traitait au-dessus de 1.050 fr. et le dixième de part, de 750 fr. Il n'est plus, aujourd'hui, qu'aux environs de 25 fr. à peine. Les porteurs restés sourds à ces avertissements ne risquent plus grand-chose, mais la consolation est médiocre, puisque cela tient à l'effondrement des cours.

Le temps est loin — bien que cela ne remonte qu'à une dizaine d'années — où la société F. Ducharne était dans une assez belle situation pour que son fondé de pouvoirs pût y détourner 2 millions sans que l'on s'en aperçût : il en serait bien empêché, maintenant que les Espèces en caisse et en banques n'apparaissent, au dernier bilan qui se totalise, à l'actif et au passif, à 58.967.034 fr., que pour 309.683 fr. !

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

[...] Société des Soieries F. Ducharne. — En France, l'inquiétude et la méfiance ont entretenu un malaise dont les industries de luxe ont été les principales à souffrir. A l'extérieur, l'activité de la société a été entravée par les interventions protectionnistes de la plupart des États et par les événements politiques, notamment les sanctions contre l'Italie ont privé la société d'un débouché des plus intéressants. Par contre, l'activité des filiales étrangères est demeurée fort heureusement stationnaire.

Les résultats bruts d'exploitation se trouvent ainsi avoir été ramenés à 3.289.798 francs contre 6 626.600 francs l'année précédente et l'exercice se solde par une perte de 3.193.435 francs contre 8.856.419 francs en 1934. [...]

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1489 :

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Francis Ducharne, pdt et adm. dél. ; François Ulliel, adm. d. ; Maurice Gaillard-Lacombe, Carlo Toché, M. Bufnoir, Paul Bernard<sup>3</sup>.

Commissaires des comptes : MM. S. Branchard ; A. Grégoire, suppl.

---

Mariage

<sup>3</sup> Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général (1931), administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir [encadré](#).

Marie-Françoise Argence  
Pierre Ducharne  
(*L'Écho de Paris, La Liberté*, etc., 13 avril 1937)

— En l'église d'Aix-les-Bains a été célébré, samedi dernier, le mariage de M<sup>lle</sup> Marie-Françoise ARGENCE, fille de M<sup>me</sup> et M. Pierre Argence, directeur commercial de l'Agence Havas, chevalier de la Légion d'honneur, avec M. Pierre DUCHARNE, fils de M<sup>me</sup> et M. François Ducharne, chevalier de la Légion d'honneur, le fabricant de soieries bien connu.

Le révérentissime Dom Laure, abbé d'Hautecombe, a donné la bénédiction nuptiale. M. l'archiprêtre Julien, curé d'Aix-les-Bains, a également apporté ses souhaits de bonheur aux jeunes époux.

Les témoins étaient, pour la mariée : M<sup>me</sup> Raoul Perrier, sa sœur et M. Lucien Perrier, directeur de la *Dépêche algérienne*, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Pierre Ducharne avait pour témoins M<sup>me</sup> et M. Jean Berliet, sa sœur et son beau-frère.

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

[...] La société a été profondément affectée par les mesures prises par le gouvernement dans l'ordre social.

Toutefois, bien que le chiffre d'affaires soit inférieur à celui de l'année précédente, le bénéfice sur ventes et produits divers s'est élevé à 5.767 696 fr. 94 contre 3.289 798 francs 43. L'exercice se solde par une **perte de 483.469 fr. 80 contre une perte de 3.193.435 francs 47 en 1935**.

Une amélioration notable de la situation commerciale a été son enregistrée fin 1936 et cette reprise s'est accentuée durant les premiers mois de 1937. [...]

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1938)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1937, faisant ressortir un bénéfice de 156.949 francs, qui a été affecté à l'amortissement du déficit antérieur.

L'assemblée a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Bouvier <sup>4</sup> et réélu M. Maurice Gallard-Lacombe, administrateur sortant.

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[...] Soieries F. Ducharne. — Le chiffre d'affaires des Soieries F. Ducharne est en sensible progrès et, en 1937, les profits bruts de cette société ont atteint 7.604.187 francs contre 5.757.696 francs l'année précédente et 3.289.798 francs en 1935.

---

<sup>4</sup> René Bouvier : vice-président de la SFFC, président des Papeteries de l'Indochine. Voir [encadré](#).

L'augmentation des frais généraux a été moins importante et l'exercice 1937 se traduit par un bénéfice net de 156.949 francs alors que les comptes des deux exercices précédents se soldaient par des pertes de 483.469 francs pour 1936 et de 3.193.435 francs pour 1935.

L'activité des filiales à l'étranger des soieries F. Ducharne s'est poursuivie de façon satisfaisante. Elles ont toutes réalisé des bénéfices en 1937. [...]

---

Soieries F. Ducharne  
(*La Journée industrielle*, 26 mai 1939)

Les comptes de l'exercice 1938, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 30 juin se soldent par un bénéfice net de 652.817 francs contre 156.949 fr., pour l'exercice précédent.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1749 :

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Francis Ducharne, pdt et adm. dél. ; François Ulliel, adm. d. ; Maurice Gaillard-Lacombe, Carlo Toché, Paul Bernard, René Bouvier.

Commissaires des comptes : MM. S. Branchard, V. Mottier, A. Grégoire, suppl.

---

MARIAGES  
(*Le Matin*, 19 octobre 1940)

Le mariage de M. Jean Ducharne, fils de M. F. Ducharne et Madame, avec M<sup>me</sup> Marguerite Marie Duroux, fille du docteur Duroux, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, et Madame, a été célébré samedi en l'église de Sainte-Foy-les-Lyon dans la plus stricte intimité.

---

LES ENQUÊTES DU « TEMPS »  
Les difficultés et les efforts de la soierie lyonnaise  
par Raymond Millet  
(*Le Temps*, 28 novembre 1940)

|||5

À dix kilomètres de Lyon, près des beaux rivages de la Saône dont les flots sont aujourd'hui battus par le vent d'automne, on a failli se battre, il y a moins de six mois.

Au bourg de Neuville, une barricade se dressait devant la porte de l'usine Ducharne. L'ordre de cesser le combat fit taire le canon. A présent, on n'entend plus que le fracas — bien atténué — des métiers qui, sous les hautes verrières, travaillent au ralenti, mais enfin travaillent.

De sa cabine, M. Gautier, le directeur de l'usine, surveille les divers compartiments du navire.

Ici, comme dans la fabrique de la maison Barloz, on nous montrera d'abord la salle où sont rangées les provisions de pelotes et où s'accomplit la première opération : le

---

<sup>5</sup> Voir *Le Temps* des 20 et 24 novembre.

dévidage. A gauche, les pelotes de rayonne blanche apportées des filatures, où on les fabrique grâce à la pâte de bois. A droite, plus fines, plus douces, plus chaudes, plus vivantes pourrait-on dire, des pelotes de soie naturelle importées du Japon en des temps meilleurs. Sur des machines toutes simples et grêles, des crochets que l'on a envie d'appeler des pattes d'araignée enroulent le fil autour de bobines en bois.

Ces bobines, dans une autre pièce, sont confiées à des appareils plus imposants. L'ourdissage et le cannetage commencent. La chaîne et la trame vont sortir d'ici. Pour la trame, on monte le fil sur une cannette jaune qui sera introduite dans la navette. Pour la chaîne, on procède au classement pair et impair des fils dans la largeur voulue et suivant le système de l'« en croix », qui est la croisure la plus simple, celle du taffetas.

#### Ouvriers et ouvrières d'élite

Avant de commencer, sur la trame, leur savant tissage, les métiers sont confiés au monteur. Fabriqués les uns en France, les autres en Suisse, ils représentent des sommes de perfectionnements auxquels ont contribué, de père en fils, de maître en élève, de nombreux ouvriers et artisans.

Telle amélioration est due au directeur même de l'usine où nous sommes.

Telle autre à un des précieux « gareurs » lyonnais dont la tâche consiste à s'occuper de la marche et de la réparation des mécaniques où s'entremêlent, toujours en mouvement au milieu des pièces essentielles, des crochets, des ciseaux, des lames de rasoir, des phalanges métalliques, des griffes, tout un monde d'obscures puissances dont le jeu épouvanterait l'apprenti sorcier.

Et l'on n'oubliera pas non plus la science, l'adresse des « monteurs » qui, pour chaque façonné, doivent disposer dans un ordre nouveau jusqu'à dix-sept cents cordons de chanvre qui supportent, sous le carton perforé, les crochets dans lesquels passeront, chacun à leur tour mais très vite, les fils multicolores. Il ne suffit pas à ces monteurs d'avoir la tête aussi propre à l'abstraction que celle des joueurs capables de mener à l'aveugle douze parties d'échecs à la fois ; il leur faut encore une étourdissante habileté manuelle. Aussi les mieux doués ont-ils besoin de cinq ans d'apprentissage pour connaître à fond leur technique. C'est là une des raisons pour lesquelles une longue torpeur des affaires serait fatale à la soierie lyonnaise : les spécialistes « perdraient la main » et ne formeraient plus de disciples.

Si dans l'usine de M. Barloz, à la Croix-Rousse, nous avons pu voir que les lents métiers à bras, destinés à l'échantillonnage, étaient manœuvrés par des hommes — car c'est un dur travail —, nous avons remarqué aussi que les rapides métiers mécaniques étaient dirigés par des femmes. Il en va de même dans l'usine de M. Ducharme et dans toutes les fabriques où l'on ne voit que des métiers modernes. Ces femmes, quand elles quittent leur blouse de travail, s'habillent de vêtements modestes. Mais c'est avec un plaisir bien féminin qu'elles font naître sous leurs doigts des lamés, des damas, les velours dont le plus modeste ne vaut pas moins de deux ou trois cents francs le mètre.

Pour apprendre à conduire leur délicate machine, elles ont dû peiner durant deux ou trois ans. Elles aussi, après un long chômage, devraient se plier à un nouvel apprentissage.

C'est là une des preuves de l'ingénieuse complexité des métiers devant lesquels nous essayons de surprendre le va-et-vient des changeantes navettes, de voir comment les fils de soie passent dans les lisses ou dans le peigne, qui assure la régularité du tissu. Et cela n'est rien, puisqu'il ne s'agit que des soies unies. Mais avec les façonnés, toutes nos notions sont bouleversées. Les fils cette fois passent dans des maillons, individuellement, dans un ordre mathématique, pour tracer les dessins. Ils sont teints d'avance et l'on obtient ce qu'on appelle un tissu teint en fil, par opposition aux tissus qui, en sortant des métiers, seront teints en pièce dans d'autres usines dont la visite nous conduirait à étudier une autre branche de la soierie.

### Nouveautés luxueuses

Les deux fils de M. Ducharne, qui ont bien voulu me montrer comment ils veillent à l'exécution des œuvres conçues par leur père et son équipe d'artistes, voudront bien m'excuser si je renonce à décrire des opérations aussi complexes.

Il est plus facile d'exprimer la confusion que j'ai éprouvée en constatant que le mot de « nouveautés » par lequel MM. Ducharne, M. Barloz ou leurs émules désignent les produits de leurs ateliers, n'évoque en rien les imagés frivoles que les Français ont le droit de mépriser un peu en ces jours de deuil et de misère. Il est indigne de ces véritables œuvres d'art, dont les plus belles devront prendre place un jour à Lyon, dans le célèbre musée de la soie, car elles égalent celles qui, de l'antiquité ou des siècles de notre ère, sont parvenues jusqu'à nous. Et de même, il me souvient qu'en admirant dans les magasins de M. Victor Perret des vêtements sacerdotaux, j'ai pensé à ceux qui, de siècle en siècle, ont enrichi l'abbaye de Mozat, par exemple.

Vraiment on pourrait philosopher durant des heures entières devant ces métiers qui tantôt confectionnent en quelques heures une longue pièce d'étoffe dont le projet a exigé plusieurs semaines de recherches, et tantôt met un jour entier pour broder trente centimètres de cet autre tissu trop splendide pour qu'une Française puisse aujourd'hui songer à s'en vêtir.

Ces merveilles seront exportées sans doute, mais dans une faible mesure : d'abord parce que les acheteurs étrangers sont devenus rares ; ensuite parce que la matière première fait à peu près complètement défaut.

Pourtant, dans la mesure permise par le gouvernement, les fabricants persévèrent, même s'ils doivent produire sans gain sérieux. Ils continuent à créer.

Non pour réveiller en France un goût de luxe qui serait plus que déplacé. Mais pour sauver une tradition et ménager l'avenir tout en assurant un minimum de ressources à un personnel dont il faut préserver la valeur et continuer le recrutement.

### Tissus pratiques

Comme je méditais de la sorte en m'étonnant de la précision avec laquelle une articulation venait de provoquer un court-circuit et d'arrêter la machine pour prévenir l'ouvrière qu'elle devait, en une seconde, découvrir et nouer un fil cassé, les jeunes fils de M. F. Ducharne m'entraînèrent plus loin. Nous passâmes dans le vaste hall, entre des dizaines de métiers silencieux, car sur cent trente on n'en fait marcher actuellement que vingt dans les jours de plus grande activité. Mes guides s'arrêtèrent devant un groupe de machines qui tissaient, avec des fils de rayonne, ces étoffes grâce auxquelles nos vêtements, désormais, seront faits non plus de laine, ni même de coton, mais de la même pâte de bois qui permet d'obtenir la soie artificielle. La matière était belle.

Nous avons vu déjà qu'elle avait été étudiée et préparée depuis plusieurs années, à Lyon, patrie de la rayonne, qui, nous le verrons, aurait dû s'appeler d'un nom moins anglais ou moins américain.

N'est-il pas frappant que, tout en demeurant le plus beau laboratoire des tissus luxueux, Lyon montre à quel point il peut répondre à l'une des plus urgentes nécessités du moment ?

(A suivre)

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal*, 28 juillet 1941)

Les comptes de l'exercice 1940 font apparaître, après l'amortissement des frais d'émission des Bons 5 % 1930 de 86.540 francs, des frais d'augmentation de capital de 238.124 francs, dotation aux provisions pour risques en cours de 650.000 francs et

pour renouvellement du stock de départ de 500.000 francs, un bénéfice de 2.431.163 francs contre 630.639 fr. pour l'exercice 1939.

---

Soieries F. Ducharne  
(*Le Journal*, 4 août 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1940 faisant apparaître un bénéfice de 2 millions 431.163 francs contre 630.639 fr. pour l'exercice précédent.

L'assemblée a décidé que le coupon numéro 23 des Bons 5 % 1930. à échéance du 15 août 1941, serait majoré de la totalité des intérêts arriérés, soit 100 francs par titre.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Temps*, 12 janvier 1942)

Cette société mettra en paiement le 12 janvier un coupon de 14 fr. 30 net au nominatif et de 8 fr. 10 au porteur sur les actions, et de 5 fr. 60 net au porteur sur les dixièmes de parts. La précédente répartition remonte à 1931. Le bénéfice de 2.431.163 francs réalisé en 1940 avait été affecté à l'amortissement des pertes antérieures.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Journal*, 18 janvier 1942)

Une somme de 14 fr. 30 net par action nominative, de 8 fr. 10 par action au porteur et de 5 fr. 60 par dixième de part est mise en paiement depuis le 12 janvier.

---

Ducharne (Pierre) : président des [Éts Delignon](#) (Indochine)

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Journal des débats*, 20 janvier 1943)

Les porteurs de parts sont convoqués en assemblée pour le 23 janvier en vue de donner à l'assemblée des actionnaires l'autorisation de modifier le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts (augmentation de capital par transformation de réserves)

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Journal*, 1<sup>er</sup> mars 1943)

L'assemblée des porteurs de parts du 19 février a autorisé l'assemblée des actionnaires à modifier l'art. 8 des statuts (augmentation de capital par transformation de-réserve) et a ratifié le changement du siège social.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*Le Journal*, 26 avril 1943)

Cotation des droits des anciens actionnaires à l'augmentation de capital de 10.200.000 fr. par transformation de réserves décidée par l'assemblée extraordinaire du 12 avril 1943. et admission des actions nouvelles à la Cote officielle des agents de change de Paris, Lyon et Marseille.

---

SOIERIES E. DUCHARNE  
(*Le Journal*, 12 juillet 1943)

Bénéfice de l'exercice 1942 : 7.527.090 fr. que le conseil proposera d'affecter en partie à la provision pour reconstitution du stock de départ et de repartir le solde, soit 1.020.000 francs, aux actionnaires.

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.  
Exercice 1943  
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

#### MÉTROPOLE

Soieries F. Ducharne. — Au cours de 1943, la société a augmenté son capital de 10.200.000 francs pour le porter à 27 millions 200.600 francs par distribution d'actions gratuites.

L'exercice s'est déroulé dans la même ambiance que le précédent, l'orientation générale de l'économie française étant restée ce qu'elle était en 1942.

Le bénéfice de l'exercice, en sensible progression sur celui de 1942, s'est élevé, avant amortissements et provisions, à 11.766.171 francs.

L'assemblée générale du 24 juin 1944, qui a approuvé les comptes, a décidé une répartition de fr. 12.644 par action.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 1778 :

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Francis Ducharne, pdt et adm. dél. ; François Ulliel, adm. d. ; Maurice Gaillard-Lacombe, Paul Bernard, René Bouvier, E. Glaizal.

Commissaires des comptes : MM. S. Branchard, V. Mottier, A. Grégoire, suppl.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
Exercice 1946  
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 6 octobre 1947)

### Société des soieries F. Ducharne

L'exercice clos le 30 septembre 1946 a enregistré une progression très sensible du chiffre d'affaires et des bénéfices. La Société a pu, en effet, reprendre les ventes à l'exportation qui constituaient avant la guerre une part très importante de son activité et qui sont la source de larges profits.

Le bénéfice net, après amortissements, s'est élevé à 39.170.784 fr. Le dividende a été fixé à 60 fr. par action et à 300 fr. par dixième de part.

Sur le solde de 19.956.857 fr., porté en réserve, il a été prélevé une somme de 19.900.494 fr. qui, augmentée de primes d'émission figurant au bilan pour 499.506 fr., a permis de procéder à l'augmentation du capital de 27.200.000 à 47.600.000 fr. par attribution gratuite de trois actions nouvelles pour quatre anciennes.

Les résultats des premiers mois de l'exercice en cours restent satisfaisants.

---

*Annuaire Desfossés, 1948, p. 2077 :*

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Francis Ducharne, pdt ; Maurice Gaillard-Lacombe, Paul Bernard, E. Glaizal, P. Laurens [SFFC], SFFC.

Commissaires des comptes : MM. S. Branchard, A. Grégoire

---

### SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

Exercice 1947

(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 25 novembre 1948)

#### Soieries F. Ducharne

Pendant l'exercice 1946-47, la Société a enregistré un accroissement sensible de son chiffre d'affaires et notamment des ventes à l'exportation, mais les marges bénéficiaires ont été réduites. Cette évolution tend vers le retour, éminemment souhaitable, à des conditions normales d'exploitation.

Le bénéfice net s'est élevé à 24.078.000 francs et le dividende a été fixé à 20 francs par action, ce dividende s'appliquant au capital porté de 27.200.000 francs à 47 millions 600.000 francs par répartition d'actions gratuites. Les dixièmes de part ont reçu un dividende de 160 francs.

La Société a reconstitué ses stocks que les difficultés d'approvisionnement en matières avaient réduit à un niveau anormalement bas.

Elle poursuit en même temps la modernisation de ses moyens de production. La réalisation de ce programme l'a conduite à procéder à une augmentation de capital en espèces actuellement en cours.

Elle a décidé, d'autre part, de répartir à ses actionnaires sous forme d'actions gratuites, 11 millions 900. 000 francs par prélèvement sur la réserve extraordinaire.

À la suite de cette double augmentation, le capital sera porté de 17.600.000 francs à 83.300.000 francs.

L'exercice 1947-1948, qui sera clos le 30 septembre, a enregistré, pour les neuf premiers mois, une importante augmentation du chiffre d'affaires.

---

### SOCIÉTÉ DES SOIERIES F. DUCHARNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mars 1950)

Réunie le 9 mars, l'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires a nommé MM. P. Delanzy et F. Delubac administrateurs de la Société civile des porteurs de parts en remplacement de deux administrateurs décédés auxquels il a été donné *quitus* de leur gestion.

---

SOIERIES DUCHARNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1950)

Des négociations seraient prochainement engagées en vue d'une opération de rachat ou d'échange des parts, à la suite de la récente nomination d'administrateurs de la société civile des porteurs de parts.

La réalisation de cette opération permettrait la mise au point d'un projet d'incorporation de réserves au capital, portant au moins sur la provision pour renouvellement des stocks. Le regroupement des actions, dont le nominal actuel est de 250 fr.. pourrait être effectué simultanément.

---

Soieries F. Ducharne  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1950)

L'assemblée extraordinaire, tenue aujourd'hui, 1<sup>er</sup> août, a autorisé le conseil, d'une part, à porter le capital, en une ou plusieurs fois, de 83.300 000 fr. à 178 millions, soit par émission d'actions de numéraire, soit par incorporation de réserves ou provision, et, d'autre part, à émettre, en une ou plusieurs fois, un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de francs.

Enfin, le conseil a été autorisé à procéder au regroupement des actions et à leur retrait de la C.C.D.V.T. [Cote des courtiers en valeurs à terme]

---

Soieries F. Ducharne  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juillet 1951)

Répondant à un actionnaire, à l'assemblée ordinaire du 6 juillet, le Président a déclaré que les quatre premiers mois de l'exercice 1951 avaient été satisfaisants et que la vente d'une partie des locaux de la filiale américaine allait permettre à celle-ci de retrouver une exploitation satisfaisante et de ne plus peser sur l'affaire française.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1949-1950 avec un bénéfice net de 1.587.441 fr., reporté à nouveau.

M. Émile Malgat est nommé administrateur et M. Gaillard-Lacombe, administrateur sortant, a été réélu.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1952)

Usant de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 1950, le conseil d'administration de cette société a décidé de procéder à une

augmentation de capital de 31.237.500 francs qui aura pour effet de porter à 114.537 500 francs le montant du capital actuel.

En conformité de cette décision, 124 940 actions de numéraire au nominal de 250 francs, créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1952 et émises à 260 francs, soit avec une prime de 10 francs, seront mises en souscription du 15 mars au 20 avril 1952, et réservées aux actionnaires anciens à raison de trois actions nouvelles pour huit anciennes.

Cette augmentation de capital a pour objet de donner à la société l'aisance de trésorerie nécessaire pour développer les affaires qu'elle traite avec ses filiales des États-Unis et du Canada et d'accroître ainsi le chiffre de ses exportations dont le volume atteint maintenant 40 % du chiffre total des ventes.

---

#### ANALYSE DE VALEURS

Filatures et textiles

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1952)

Les SOIERIES F. DUCHARNE fabriquent surtout des tissus pour la haute couture. Usine à Neuville-sur-Saône (Rhône). Magasins de vente à Paris [20, rue de la Paix] et Lyon ; filiales à Londres, New York, Bruxelles et Berlin. Capital : 114.537.500 francs en 458.100 actions de 250 fr. Il existe 2.000 parts. Le dernier bénéfice : 1.587.441 francs a été reporté.

Derniers cours, actions : 220 ; parts : 1.100.

---

#### SOIERIES F. DUCHARNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1952)

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1951. Il a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 4 juillet 1952.

Le compte de Pertes et Profits fait ressortir un bénéfice net de 15.368.209 fr. après amortissements contre 1.587.441 fr. à l'exercice précédent.

Le conseil a jugé opportun d'utiliser les possibilités fiscales récemment accordées au sujet de l'évaluation des stocks et d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice à la constitution d'une provision pour décote des stocks.

D'autre part, le conseil a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le même jour et au même lieu à l'effet de reconnaître la sincérité de l'augmentation de capital en numéraire qui vient d'être réalisée et de procéder aux modifications des statuts qui en découlent.

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1685 :

SOIERIES F. DUCHARNE

Conseil : Francis Ducharne, pdG ; Maurice Gaillard-Lacombe, Paul Bernard, P. Ducharne, P. Laurens, SOFFO, Émile Malgat.

Commissaires des comptes : MM. S. Branchard, A. Grégoire

---

#### SOIERIES F. DUCHARNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1953)

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1952 et a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le mardi 7 juillet 1953.

Le compte de pertes et profits fait ressortir un bénéfice de 10.519.304 fr. après amortissement des immobilisations et des frais de l'augmentation de capital, souscrite pendant l'exercice.

Sur ce bénéfice, une somme de 9 millions 64.314 fr. a été prélevée pour compléter la provision pour décote des stocks au maximum permis par les dispositions en vigueur.

Le conseil proposera de reporter à nouveau le solde du bénéfice s'élevant à 1.454.990 fr.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juillet 1954)

Les comptes de l'exercice 1953 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée le 8 juillet 1954.

L'exploitation a laissé un profit brut de 16.141.592 fr. Après déduction des frais généraux du siège social et dotation des comptes d'amortissements, le bénéfice ressort à 10 millions 236.204 francs.

Le Conseil ayant décidé d'affecter une somme de 12.287.671 francs à une provision pour décote du stock, l'exercice se solde par une perte de 2.356.225 francs.

---

Soieries F. Ducharne  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1954)

Répondant à un actionnaire, le président a déclaré à l'assemblée du 8 juillet que l'exercice en cours se présentait favorablement.

Le rapport du conseil indique que le retour de faveur aux tissus imprimés a permis d'accroître le chiffre d'affaires d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent avec un pourcentage de ventes à l'exportation dépassant 40 % du chiffre d'affaires total.

D'autre part, la révision des stocks anciens a conduit le conseil à créer une provision pour décote afin de ramener certains stocks de leur valeur au prix de revient à leur valeur de réalisation au cours du jour. La constitution de cette provision d'un montant de 12.287.671 francs a eu pour conséquence de mettre les résultats de l'exercice en perte de 2.356.825 francs.

L'assemblée a décidé d'affecter ce solde déficitaire au compte des bénéfices reportés qui passera ainsi de 3.042.431 francs à 685.606 francs.

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1955)

L'exercice 1954 a laissé un profit brut en sensible augmentation. La Société a dû cependant procéder, cette année, à une importante décote des stocks qui a absorbé la presque totalité des bénéfices.

---

Soieries F. Ducharne  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1955)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet signale que l'année 1954 a marqué à nouveau une progression du chiffre d'affaires de la Société d'environ 5 % sur l'année précédente, avec un pourcentage d'exportation dépassant 50 % du chiffre d'affaires total.

La situation de la filiale américaine de la société reste difficile ; malgré les concours importants qu'elle lui a apportés et malgré les efforts faits par ses dirigeants, la situation générale de l'industrie textile aux U.S.A. a continué à peser sur son activité. Aux causes d'ordre général, se sont ajoutées des difficultés particulières qui l'ont obligée à réorganiser complètement son service commercial.

Par contre, la filiale du Canada est en plein essor. Elle a triplé son chiffre d'affaires en trois ans et commence à marquer des profits substantiels. Les actions de cette société, qui appartenaient au groupe américain de la société, ont été transférées en 1954 directement dans le patrimoine de la maison-mère.

Le début de l'exercice 1955, qui s'annonçait très favorablement, a été troublé par les graves inondations qui, amenant plus d'un mètre d'eau dans les ateliers de tissage de Neuville-sur-Saône, ont interrompu la marche de l'usine pendant plus d'un mois. Les fabrications ont pu être sous-traitées chez des faonniers extérieurs et le chiffre d'affaires n'a pratiquement pas eu à souffrir. Les dégâts s'inscriront cependant dans les résultats de 1955 par une charge de plusieurs millions.

Le rapport conclut en annonçant que la société a amorcé dans le courant de l'année 1954 une activité nouvelle, celle de la fabrication de tissus industriels, en verre filé.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1954, se soldant par un bénéfice net de 2.305.689 francs, après dotation de 25.186.013 francs à la « provision pour décote des stocks ».

---

SOIERIES F. DUCHARNE  
[Desfossés 1956/1679]

Siège : Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing.  
S.A., 27 juillet 1922.

Ducharne (François dit Francis)[1883-1975], 1679 (pdg Soieries Ducharne).

Bernard (Paul Henri)[1892-1960][Ép. Elsa Bonnaffé. Polytechnicien], 305 (v.-pdt SOFFO), 435 (pdt TAI), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 629 (Études et exploit. minières de l'Indochine), 734 (Équatoriale de Mines), 899 (Laminoirs à froid de Thionville), 1438 (Phosphates du Tonkin), 1679 (Soieries F. Ducharne), 1746 (Optorg), 1796 (Sangha-Oubangui), 1805 (pdt Caoutchoucs Indochine), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1844 (Plantations indoch. de thé), 2055 (Lesieur-Afrique-Casablanca), 2056 (Lesieur-Afrique-Dakar), 2173 (La Rochette), 2178 (CENPA), 2199 (pdt délégué Papeteries de l'Indoch.).

Ducharne (Pierre)[fils de Francis][Pdt des Éts Delignon, en Indochine], 1679 (Soieries Ducharne).

Laurens (Pierre)[dir. SOFFO], 629 (SEEMI), 668 (Minerais Grde île), 1679 (Soieries Ducharne), 1686 (pdt Vautheret, Gros et Laforgue).

Malgat (Émile), 1679 (Soieries Ducharne).

SOFFO.

Martineau (G.), 1679 (comm. cptes Soieries Ducharne), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.).

Usines à Neuville-sur-Saône. Filiales : New York, Londres, Berlin, Bruxelles, Montréal.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
--------------------	---------------	-----------------

1945-46	39.980	18.910
1946-47	24.079	10.389
1947-48	9.724	3.476
1948-49	23.453	—
1949-50	1.587	—
1950-51	—	—
1951-52	1.455	—
1953	- 2.357	—
1954	2.306	—

Soieries F. Ducharne  
*(L'Information financière, économique et politique, 5 juillet 1956)*

Dans son rapport présenté à l'assemblée ordinaire tenue le 29 juin, le conseil signale que le chiffre d'affaires des tissus traditionnels de la société en 1955 est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, de 3 % environ, avec une proportion d'exportations dépassant la moitié du chiffre d'affaires total. À ce chiffre est venu s'ajouter un courant d'affaires encore modeste, mais en progression suivie en tissus industriels de verre.

---

Soieries F. Ducharne  
*(L'Information financière, économique et politique, 14 novembre 1957)*

L'assemblée ordinaire du 12 novembre a approuvé les comptes de 1956, se soldant par un bénéfice de 1 million 301.011 fr. reporté à nouveau.

Dans son rapport le Conseil signale que l'exercice 1956 a vu se poursuivre dans les diverses branches d'activité de la société un volume d'affaires à peu près équivalent à celui de l'exercice précédent, mais il note une régression des exportations vers l'Amérique du Nord, ce marché s'avérant de plus en plus sévère à conserver par suite de la lutte avec la concurrence étrangère.

Cependant, le rapport souligne que les filiales européennes de la Société ont obtenu de bons résultats malgré une légère régression de leur volume d'affaires. Les sociétés belge et anglaise ont mis en distribution un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent et la filiale allemande a distribué un dividende pour la première fois.

Quant à celle des États-Unis, elle continue à vivre dans des conditions difficiles. L'allongement de ses délais de paiement s'est traduit par un gonflement de son compte courant dans les livres de la société. Il sera nécessaire d'apurer ou de consolider la situation financière de cette filiale à l'égard de la société-mère.

---

1957-1958 : la SOFFO liquide sa participation

---

SOIERIES F. DUCHARNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1958)

L'assemblée ordinaire du 6 juin a approuvé les comptes de 1957 se soldant par un bénéfice de 815.237 francs affecté au compte « bénéfices reportés » qui passera ainsi à 6.280.840 fr.

L'assemblée extraordinaire du même jour a décidé de porter le capital de 114.537.500 fr. à 134.537.500 fr. par émission d'actions réservées à M. Raoul Perrier et libérées par voie de compensation de créance. Le rapport présenté à cette assemblée précise que la situation financière s'est améliorée et le conseil espère qu'il sera possible, en continuant son effort, par une prospection plus poussée des marchés textiles et une compression poussée à l'extrême de tous les frais, de retrouver dans un délai relativement proche, l'équilibre financier qui faisait défaut.

Les statuts de la société ont été mis à jour avec la législation en vigueur.

Le rapport de l'assemblée ordinaire signale que le chiffre d'affaires pour l'exercice 1957 se présente en augmentation d'un peu plus de 15 % sur l'exercice précédent. L'activité a été satisfaisante d'une façon générale sur le territoire métropolitain. Par contre, l'exportation n'a pas suffisamment suivi la progression des ventes en France

Le matériel moderne de l'usine de Neuville-sur-Saône est assuré par contrat d'un plein emploi avec une clientèle de premier ordre.

La réduction des stocks s'est poursuivie.

Les filiales européennes ont obtenu des résultats qui permettront des dividendes légèrement supérieurs. La filiale canadienne devrait pouvoir prochainement répartir un dividende.

---

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)

Exercice 1957

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

Pour les Soieries F. Ducharne, le chiffre d'affaires de l'exercice 1957 a été en progression de 15 % sur celui de l'année précédente ; toutefois, le solde bénéficiaire peu important n'a permis aucune distribution.

Le capital des Soieries F. Ducharne est porté de 114.537.500 fr. à 134.537.500 francs, la souscription étant intégralement réservée à un seul actionnaire créancier de l'entreprise, etc.

La S.O.F.F.O. a réalisé la majeure partie de sa participation dans les Soieries F. Ducharne (l'opération s'étant effectuée partie en 1957 et partie en 1958)

---

SOIERIES F. DECHARNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juillet 1959)

L'assemblée ordinaire tenue le 10 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1958 se soldant par un bénéfice net de 1.694.554 francs contre 815.237 francs pour l'exercice précédent affecté au compte « Bénéfices reportés » qui passera ainsi à 7 millions 975.394 francs.

Dans son rapport présenté à l'assemblée, le conseil signale qu'après un début d'exercice satisfaisant qui marquait une progression intéressante de son chiffre

d'affaires et de ses résultats, la société ne devait malheureusement pas échapper, au deuxième trimestre, à la récession générale qui se manifestait dans la plupart des secteurs de l'activité industrielle du pays.

Toutefois, dès le climat de confiance restauré, s'esquissait un mouvement de reprise de ses affaires pour la saison d'hiver, particulièrement dans son rayon de lainages, ce qui lui permettait de terminer l'exercice 1958 avec un chiffre d'affaires très légèrement supérieur à celui de l'exercice 1957.

La société a encore subi sur cet exercice une charge exceptionnelle d'environ 3 millions au titre de l'impôt sur les réserves. Cette charge n'a pas été reconduite pour l'année 1959.

D'autre part, poursuit le rapport, les filiales européennes de la société ont obtenu des résultats satisfaisants et renouvelé le paiement de leurs dividendes.

La filiale du Canada a pu effectuer le paiement de son dividende arriéré relatif à l'exercice 1956. Enfin, la société a axé son activité aux États-Unis sur un nouveau mode de représentation locale d'une part, et sur le développement de son activité de détail à la société « House of Ducharne ». Le conseil a de bonnes raisons de penser que cette politique portera d'heureux fruits, conclut le rapport.

---

Soieries F. Ducharne

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1959)

L'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires du 4 décembre n'ayant pas atteint le quorum, se tiendra sur troisième convocation le 18 décembre, ainsi que l'assemblée extraordinaire des actionnaires qui aura également à se prononcer sur l'approbation de l'échange des parts contre des actions.

---

Soieries F. Ducharne

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1959)

L'assemblée de la Société civile des porteurs de parts, tenue le 18 décembre, après lecture du rapport des administrateurs de la société et connaissance prise des résolutions qui seront proposées à l'approbation de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, a accepté, sous la condition suspensive de l'approbation de ces résolutions par ladite assemblée, que les 20.000 dixièmes de parts bénéficiaires suscités soient convertis en actions.

La conversion s'opérera par l'échange de cinq dixièmes de parts bénéficiaires contre deux actions de 2.500 francs nominal de la société. À cet effet, la société créera, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, 8.000 actions de 2.500 francs nominal qui seront réparties par voie d'échange contre les 20.000 dixièmes de parts existants.

Les dixièmes de parts cesseront de porter jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Une assemblée extraordinaire tenue à l'issue de l'assemblée des porteurs de parts a décidé de porter le capital de 134.537.506 francs à 154.537.500 francs, au moyen de l'incorporation d'une somme de 20.000.000 de francs prélevée sur la réserve spéciale de réévaluation et par la création de 8.000 actions de 2.500 francs. La réserve de réévaluation se trouvera ainsi ramenée de 51.750.851 francs à 31 millions 750.851 francs.

Ces actions, entièrement libérées, seront attribuées aux propriétaires des 20.000 dixièmes de parts bénéficiaires existants ainsi transformés en actions et seront réparties

entre eux au prorata des dixièmes de parts possédés par chacun d'eux, comme indiqué précédemment.

En conséquence, à compter du jour de la présente assemblée, les dixièmes de parts bénéficiaires de la Société des Soieries F. Ducharne cessent d'exister et la société civile qui en groupait les porteurs se trouve dissoute.

---

Centre de documentation des musées - Les Arts Décoratifs  
[opac.lesartsdecoratifs.fr/fiche/ducharne-0?](http://opac.lesartsdecoratifs.fr/fiche/ducharne-0?)

Ducharne  
Lyon, 1920

François Ducharne fonde sa maison de soieries haute couture en 1920. Il quitte Lyon, sa ville natale, pour s'installer à Paris, au 15 de la rue de la Paix, puis ouvre une usine à Neuville-sur-Saône et une succursale à Lyon.

À Paris, il côtoie le milieu artistique et littéraire. [L'architecte Pierre Patout construit son hôtel particulier à Paris, Jacques-Emile Rulmann le décore. Il a été détruit en 1975]. Colette écrit à propos de Ducharne : " Celui qui tisse le soleil, la lune et les rayons bleus de la pluie ".

Sa démarche, reconnue comme originale dans le milieu de la soierie, se traduit notamment par la création en 1922, d'un atelier de dessin, comparable dans sa philosophie à l'atelier Martine de Poiret. Installée tout d'abord dans les locaux de la maison Ducharne, puis rue de Tourlaque à Montmartre, l'équipe ne comporte pas moins de trente-trois dessinateurs. La direction artistique est confiée à Michel Dubost, spécialisé dans l'art du façonné. Grâce à cette association, François Ducharne s'assure d'un équilibre particulier entre discipline liée aux techniques de fabrication et esprit de création.

Entre 1925 et 1930, Ducharne est au sommet de sa gloire. Bien avant la crise, il oriente une grande partie de sa production vers l'impression. La transition se fera avec des façonnés imprimés, qui connurent un grand succès.

Après la fermeture de l'atelier en 1932, Jean Peltier et Suzanne Janin, deux anciens du studio, fondent leur propre cabinet de création et fournissent des dessins à la maison Ducharne. Elsa Schiaparelli y puise ses plus belles étoffes. Les plus grands noms de la haute couture sont attachés à cette maison : Vionnet dans les années 1930 ; puis, dans les années 1950, Jacques Fath, Balmain, Lanvin Castillo, Dior. Ses créations sont alors presque essentiellement imprimées. La maison ferme ses portes en 1960.

---

*Who's who 1971 :*

BEAUJOLIN (Gilbert, Julien, Louis). Carr. : gérant (depuis 1939) de la société Beaujolin et Cie (promotion industrielle en particulier dans les pays du tiers monde). Président (1954-1955) de la Société française de distillerie de l'Indochine. Président-directeur général de la Société d'équipement pour l'Afrique (depuis 1948), de la société Soieries Ducharne (1965-1967), puis de la Société Holding Textile (depuis 1967) < Raoul Perrier.

---

1972 : rachat par François de Grossouvre qui diversifie l'entreprise dans production de fibre de verre (Ducharne et Verester).

---

Robert Porcher : De la ferme à la planète : la saga d'un industriel français (2007)  
Ed. du Papyrus, 2007 - 141 pages

L'auteur retrace le parcours de son père, fondateur de Porcher Industries, qui fut une entreprises de renommée internationale dans l'activité du tissage des fils de verre, ainsi que sa propre histoire.

Je voulais acheter la partie industrielle de Ducharme, tissus Roving, mais on m'informait que M. Waturi *[sic : Clément Vaturi ?]* avait acheté dans l'intervalle toute la société Ducharme, la soierie qui avait été ...

J'avais eu raison de mettre en garde M. Waturi car quelques années après, il revendit Ducharme à un M. de Grossouvre, le fameux conseiller de François Mitterrand.

---